

REGLEMENT INTERIEUR – SESSIONS DE FORMATION INTER-ENTREPRISE EN PRESENTIEL ET DISTANCIEL

Préambule

Le présent règlement intérieur est établi conformément aux dispositions du Code du travail (articles L6352-3 à L6352-5 et R6352-1 à R6352-15). Il a pour finalité de garantir le bon déroulement des actions de formation professionnelle, de favoriser un environnement d'apprentissage sain et respectueux, et d'assurer la sécurité de l'ensemble des personnes présentes. Il s'applique à tous les stagiaires, apprenants, formateurs, intervenants, personnels administratifs ainsi qu'à toute personne se trouvant dans les locaux ou participant à distance.

1. Champ d'application et obligations générales

Le règlement intérieur s'applique pendant toute la durée de la formation, qu'elle se déroule en présentiel ou à distance. Il définit :

- * les mesures de santé, d'hygiène et de sécurité,
- * les règles générales de conduite et de discipline,
- * les dispositions relatives à l'assiduité et à la participation,
- * les modalités d'utilisation des locaux, équipements et ressources pédagogiques,
- * les garanties disciplinaires applicables aux apprenants.

Tout participant s'engage à respecter ces règles ainsi que toute consigne complémentaire donnée par le groupe SKILL & CO.

2. Hygiène, sécurité et prévention des risques

Le groupe SKILL & CO met en œuvre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et la préservation de leur santé. À ce titre :

Chaque participant doit respecter scrupuleusement les consignes de sécurité et les procédures affichées.

En cas d'incident, accident, malaise ou situation potentiellement dangereuse, le formateur ou la direction doit être immédiatement alerté.

En cas d'aléas, difficultés ou réclamation, un formulaire de contact est disponible à ce titre sur le site internet SKILL & CO. Il sera à transmettre par mail à la direction de SKILL & CO dans les 48 heures suivant l'incident.

Les issues de secours doivent rester dégagées.

Le matériel de sécurité (extincteurs, alarmes, trousse de secours) ne doit pas être manipulé en dehors d'un usage nécessaire.

L'introduction d'armes, produits inflammables, substances dangereuses ou stupéfiants est strictement interdite.

La consommation d'alcool est proscrite, sauf événement exceptionnel autorisé par la direction.

En cas d'alerte incendie, les participants doivent évacuer sans délai en suivant le plan d'évacuation.

3. Discipline, comportement et obligations des participants

Mis à jour le 10/04/2026

SKILL AND CO

CA CONSULTING/PROFORMAT

24 rue Saint-Just, 93210 SAINT-DENIS

SIREN : 908 259 260/ NDA : 11930973293 (obtenu auprès du Préfet de Région Ile de France. Ce numéro ne vaut pas agrément de l'État)

SIREN :953 905 361/NDA :11931136793(obtenu auprès du Préfet de Région Ile de France. Ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat)

Tél : 07 81 19 95 97 – Mail : contact@skillandco.fr

SKILL AND CO

Afin de préserver un climat d'apprentissage optimal, il est exigé de chacun :

- * une attitude respectueuse envers les autres stagiaires, les formateurs et le personnel.
- * l'absence de tout comportement violent, insultant, discriminatoire, sexiste, raciste ou dégradant.
- * le respect du matériel, des locaux, des consignes pédagogiques et du cadre de formation.

Sont notamment interdits :

- * les propos diffamatoires ou portant atteinte à la dignité d'autrui.
- * l'usage non autorisé du téléphone portable ou d'appareils personnels pendant les activités.
- * la perturbation volontaire d'une session de formation.
- * l'utilisation frauduleuse des outils pédagogiques ou informatiques.

L'organisme se réserve le droit de rappeler à l'ordre tout participant ne respectant pas ces règles.

4. Assiduité, ponctualité et participation

L'assiduité constitue une obligation légale pour toute personne suivant une action financée.

À ce titre, les participants doivent être présents aux horaires indiqués. Tout retard ou absence doit être justifié auprès du formateur et de la direction. Les feuilles d'émargement doivent être co-signées à chaque demi-journée par le stagiaire et le formateur.

Les participants s'engagent à réaliser les travaux, exercices, études de cas et évaluations prévus.

En cas d'absences injustifiées répétées, l'organisme peut signaler la situation au financeur (OPCO, Commanditaire, entreprise ...).

5. Utilisation des locaux, matériel et ressources numériques

Les locaux et équipements doivent être utilisés conformément à leur usage. Toute dégradation volontaire ou négligence grave pourra entraîner une facturation des réparations. Il est interdit de déplacer des meubles ou du matériel sans autorisation. Le matériel informatique doit être utilisé uniquement dans le cadre de la formation. L'installation ou le téléchargement de logiciels non autorisés est interdit.

Les identifiants de connexion fournis sont strictement personnels.

Les participants doivent quitter les salles de formation propres et rangées.

6. Formation à distance : règles spécifiques

Pour les sessions distancielles :

- * Le participant doit se connecter avec son identité réelle.
- * Les caméras peuvent être demandées activées selon les besoins pédagogiques.
- * Les participants doivent s'installer dans un environnement calme, sans perturbation sonore.
- * Toute tentative de perturbation d'une session (bruit, spams, intrusions) entraînera des sanctions.
- * Aucun enregistrement de la visio n'est autorisé sans accord écrit de SKILL & CO.

7. Confidentialité, déontologie et protection des données

Les informations échangées dans le cadre de la formation sont confidentielles.

Les participants doivent respecter la vie privée des autres stagiaires.

Les données personnelles sont traitées conformément au RGPD.

Les supports pédagogiques remis sont protégés par le droit d'auteur et ne peuvent être diffusés sans autorisation.

Mis à jour le 10/04/2026

SKILL AND CO

CA CONSULTING/PROFORMAT

24 rue Saint-Just, 93210 SAINT-DENIS

SIREN : 908 259 260/ NDA : 11930973293 (obtenu auprès du Préfet de Région Ile de France. Ce numéro ne vaut pas agrément de l'État)

SIREN : 953 905 361/NDA : 11931136793 (obtenu auprès du Préfet de Région Ile de France. Ce numéro ne vaut pas agrément de l'État)

Tél : 07 81 19 95 97 – Mail : contact@skillandco.fr

8. Enregistrements, images et propriété intellectuelle

Il est interdit de filmer, photographier ou enregistrer les sessions, que ce soit en présentiel ou en distanciel. Toute diffusion non autorisée de documents, vidéos, supports ou extraits est strictement interdite.

Les documents remis ou mis à disposition sont destinés exclusivement à un usage personnel dans le cadre de la formation.

9. Procédure disciplinaire et sanctions

Conformément au Code du travail, toute sanction doit être précédée d'un entretien afin de permettre au stagiaire de présenter ses observations.

Les sanctions applicables sont :

1. Avertissement verbal,
2. Avertissement écrit,
3. Exclusion temporaire,
4. Exclusion définitive de la formation.

SKILL & CO informe le financeur éventuel ou commanditaire en cas de sanction grave.

10. Règlement financier et engagements administratifs

Selon la modalité de financement :

Le stagiaire s'engage à fournir tous les documents administratifs nécessaires.

En cas d'abandon injustifié, les frais pédagogiques peuvent être facturés.

Tout document de fin de formation (attestation, certificat, bilan) ne sera remis qu'après régularisation administrative.

11. Acceptation du règlement

L'inscription à la formation, la signature du contrat ou la participation à toute session vaut acceptation sans réserve du présent règlement.

Il est consultable à tout moment sur le site internet SKILL & CO et transmis sur demande.

Mis à jour le 10/04/2026

SKILL AND CO

CA CONSULTING/PROFORMAT

24 rue Saint-Just, 93210 SAINT-DENIS

SIREN : 908 259 260/ NDA : 11930973293 (obtenu auprès du Préfet de Région Ile de France. Ce numéro ne vaut pas agrément de l'État)

SIREN :953 905 361/NDA :11931136793(obtenu auprès du Préfet de Région Ile de France. Ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat)

Tél : 07 81 19 95 97 – Mail : contact@skillandco.fr